

[Le français ci-dessous](#)

Indigenous People's Resilience Fund Applicant Guide 2025

About the Indigenous Peoples Resilience Fund

[Indigenous Peoples Resilience Fund \(IPRF\)](#) is grounded in the values of the People served. Guided by our vision, *Within the relations of all – to live well*, we honour the voices and wisdom of Indigenous communities, trusting that "community knows what community needs."

Our work embodies the tradition of giving back, shifting power, and ensuring resources flow to where they are most needed. Community recipients, volunteers, partners, and our team all play an essential role, holding up communities first and strengthening our collective understanding of the cycles of receiving and giving. Together, we are committed to fostering resilience, self-reliance, and abundance.

We are honoured to walk alongside Indigenous communities, supporting their needs and aspirations while building a future that reflects the richness of our shared traditions.

This document intends to support applicants interested in applying to the Indigenous Peoples Resilience Fund.

Bundles Program Goals and Objectives

IPRF will honour that the community knows what the community needs. IPRF welcomes applications from community partners that are rooted in Indigenous ways of knowing and being.

Be bold and creative in proposing projects that foster and support long-term, holistic approaches to community wellness and resilience. This can be achieved through some of the following ways:

- Transferring traditional knowledge through land-based learning
- Strengthening community connectivity
- Supporting mental health and spiritual wellness through ceremony
- Fostering cultural programming
- Reclaiming food sovereignty
- Stewarding the land and water for future generations

Project and Reporting Timelines

Proposed projects should be carried out in a reasonable timeframe. For most projects, this will be within 18 months of receiving a Letter of Agreement confirming project funding.

A final report will be due within 6 weeks of your project completion.

Eligibility

Eligible Organizations

Applicants are required to share how their project assists the Indigenous populations they serve and the impact of the project on their community. Eligible organizations/groups must:

1. Be Indigenous-led and serving. Indigenous Peoples Resilience Fund defines “Indigenous-led” as organizations, groups or collectives that are created, informed, and governed by and for Indigenous people. Their operations and initiatives prioritize Indigenous leadership and knowledge at all levels of decision-making to ensure that Indigenous community perspectives, needs, and cultural values guide their program and project initiatives. Initiatives supported by IPRF must primarily serve and benefit Indigenous people and further Indigenous community wellness and resilience. A minimum of 51% of formal Board, Council and/or Committee members must be Indigenous people;
2. Be one of the following:
 - A community group
 - A registered not-for-profit organization
 - A registered charity (*qualified donee*)
 - A community accepted and elected First Nations (bands), Métis, and Inuit Councils
3. Have a bank account in the name of the organization/group.

Ineligible Organizations

The following are ineligible, and cannot apply to the Indigenous Peoples Resilience Fund:

- Individuals;
- For-profit companies;
- Non-Indigenous-led organizations;
- The Government of Canada (federal government);
- Provincial and territorial governments;
- Organizations/groups based outside of Canada;
- The Crown, and;
- The United Nations.

Eligible Projects

Eligible projects must:

- Indigenous Peoples Resilience Fund defines “Indigenous-led” as organizations, groups or collectives that are created, informed, and governed by and for Indigenous people. Their operations and initiatives prioritize Indigenous leadership and knowledge at all levels of decision making to ensure that Indigenous community perspectives, needs, and cultural values guide their program and project initiatives. Initiatives supported by IPRF must primarily serve and benefit Indigenous people and further Indigenous community wellness and resilience. A minimum of 51% of formal Board, Council and/or Committee members must be Indigenous people, and;
- Serve Indigenous Peoples (First Nations, Métis, Inuit).

Ineligible Projects

- Projects that are designed for fundraising purposes;
- Projects that are fully completed before application;
- Profit-generating projects or activities, and;
- Any activity taking place outside of Canada.

Eligible Expenses

All budget items must be project-related.

Examples of eligible expenses include (but are not limited to):

- Elder honorarium;
- Wages and employment-related costs for existing or additional staff;
- Fees for professional service;
- Disability supports for staff of the recipient;
- Materials and supplies;
- Printing and communication;
- Travel costs including mileage (car mileage using the government of Canada's standard rates);
- Utilities;
- Insurance;
- Rental of premises;
- Lease, purchase, and maintenance of equipment;
- Performance monitoring and reporting costs;
- Data collection, and;
- Knowledge development activities.

Ineligible Expenses

- Purchase of real property (land or building);
- Expenses incurred more than 18 months after the project start date, and;
- Expenses that are covered by another funding source.

How to Apply

When you are ready to apply, please submit your application through our [online Application Form](#). The application is available in other formats on the [IPRF website](#), and we suggest you draft your responses and gather all attachments before entering your application on the form. You can save and review your responses before submitting your application. The application is available in English, French, and Inuktitut.

If, for any reason, you are unable to submit your application via the online application form, please contact the IPRF team at info@iprfund.ca before the application deadline. We will support you as best we can, including assisting with application submissions through:

- Online written response
- Video (max 3-5 min)
- Handwritten response
- Phone Call

If you have any questions, please reach out to us to discuss your application.

- info@iprfund.ca, 613-790-0230

- josh@iprfund.ca, 514-869-7085 for French and Cree language services
- deb@iprfund.ca, 705-492-4269 (General inquiries)

Fonds de résilience des peuples autochtones – Guide de préparation de la demande 2025

Fonds de résilience des peuples autochtones

[Le Fonds de résilience des peuples autochtones \(FRPA\)](#) est ancré dans les valeurs des personnes qu'il sert. Nous honorons les voix et la sagesse des peuples autochtones, convaincus que « la communauté sait ce dont elle a besoin ».

Notre travail incarne la tradition de redonner, de transférer le pouvoir et de veiller à ce que les ressources aillent là où elles sont le plus nécessaires. Les bénévoles, les partenaires et notre équipe jouent tous un rôle essentiel, en soutenant d'abord les communautés et en renforçant notre compréhension collective des cycles « recevoir - donner ». Ensemble, nous nous engageons à favoriser la résilience, l'autonomie et l'abondance.

Nous sommes honorés de marcher aux côtés des communautés autochtones, de soutenir leurs besoins et leurs aspirations tout en construisant un avenir qui reflète la richesse de nos traditions communes.

Ce document sert de guide aux personnes souhaitant soumettre une demande au Fonds de résilience des peuples autochtones.

Buts et objectifs du programme

Le FRPA honorera le fait que la communauté sait ce dont elle a besoin. Le FRPA accueille les demandes de partenaires communautaires qui sont enracinés dans les façons autochtones de savoir et d'être.

Faire preuve d'audace et de créativité en proposant des projets qui favorisent et soutiennent des approches holistiques à long terme pour le bien-être et la résilience de la communauté. Cet objectif peut être atteint de l'une des manières suivantes :

- transmettre les connaissances traditionnelles grâce à l'apprentissage par la terre;
- renforcer les liens entre les communautés;
- soutenir la santé mentale et le bien-être spirituel par le biais de cérémonies;
- favoriser la programmation culturelle;
- récupérer la souveraineté alimentaire, et;
- protéger la terre et l'eau pour les générations future.

Projet et échéancier des rapports

Les projets proposés doivent être réalisés dans un délai raisonnable. Pour la plupart des projets, ce délai sera de 18 mois à compter de la réception de l'entente confirmant le financement du projet.

Un rapport final devra être remis dans les 6 semaines suivant l'achèvement du projet.

Admissibilité

Organismes admissibles

Les organismes demandeurs doivent expliquer comment leur projet aide les populations autochtones desservies et les répercussions du projet sur leur communauté. Les organismes et groupes admissibles doivent respecter les conditions suivantes :

1. Être dirigé par des Autochtones et au service des Autochtones. Le Fonds de résilience des peuples autochtones définit « organisme dirigé par des Autochtones » lorsque 51 % des postes à tous les échelons de l'organisme ou d'un groupe sont occupés par des Autochtones. Le fonctionnement et les initiatives donnent la priorité au leadership et au savoir autochtones à tous les niveaux de la prise de décision afin de garantir que les perspectives, les besoins et les valeurs culturelles des communautés autochtones guident leurs initiatives de programmes et de projets. Les initiatives soutenues par le FRPA doivent principalement servir et bénéficier aux populations autochtones et favoriser leur bien-être et leur résilience.
2. Être l'une des entités suivantes :
 - o un groupe communautaire;
 - o un organisme sans but lucratif enregistré;
 - o un organisme de bienfaisance enregistré (*donataire reconnu*), ou;

- o une communauté acceptée et élue par les conseils des Premières Nations (bandes), de la Nation Métisse et des Inuits.
3. Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisme ou du groupe.

Organismes non admissibles

Les parties prenantes suivantes ne sont pas admissibles et ne peuvent pas participer au Programme de souveraineté alimentaire :

- les particuliers;
- les entreprises à but lucratif;
- les organismes non dirigés par des Autochtones;
- le gouvernement du Canada (gouvernement fédéral);
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les organismes ou les groupes basés à l'étranger;
- la Couronne, et;
- les Nations Unies.

Projets admissibles

Les projets admissibles doivent respecter les conditions suivantes :

- Être dirigés par des Autochtones. Le Fonds de résilience des peuples autochtones définit l'expression « dirigé par des Autochtones » comme une organisations, un groupe ou un collectif créé, informé et gouverné par et pour les Autochtones. Le fonctionnement et les initiatives donnent la priorité au leadership et au savoir autochtones à tous les niveaux de la prise de décision afin de garantir que les perspectives, les besoins et les valeurs culturelles des communautés autochtones guident leurs

initiatives de programmes et de projets. Les initiatives soutenues par le FRPA doivent principalement servir et bénéficier aux populations autochtones et favoriser leur bien-être et leur résilience. Au moins 51 % des membres officiels du conseil d'administration, du conseil et/ou des comités doivent être des Autochtones, et;

- Servir des communautés autochtones (Premières Nations, Nation Métisse, Inuits).

Projets non admissibles

- les projets conçus à des fins de collecte de fonds;
- les projets dont toutes les étapes sont achevées avant la soumission de la demande;
- les projets ou les activités à but lucratif, et;
- toute activité se déroulant à l'étranger.

Dépenses admissibles

Tous les postes budgétaires doivent être liés au projet.

Voici quelques exemples de dépenses admissibles (liste non exhaustive) :

- Les honoraires des Aînés;
- Les salaires et coûts relatifs à l'emploi du personnel existant ou supplémentaire;
- Les frais liés aux services professionnels;
- Le soutien aux personnes en situation de handicap qui font partie du personnel du récipiendaire du financement;
- Le matériel et les fournitures;
- Les frais d'impression et les communications;

- Les frais de déplacement, y compris les frais kilométriques (les frais kilométriques de la voiture sont calculés sur la base des taux standard du gouvernement du Canada);
- Les services publics;
- L'assurance;
- La location de locaux;
- La location, l'achat et l'entretien d'équipements;
- Les coûts relatifs au suivi du rendement et à la production de rapports;
- La collecte de données, et;
- Les activités de perfectionnement des connaissances.

Dépenses non admissibles

- L'achat d'un bien immobilier (terrain ou bâtiment);
- Les dépenses encourues plus de trois mois avant la date de notification de l'approbation de la demande et la date de début du projet;
- Les dépenses encourues plus de 18 mois après la date de début du projet, et;
- Les dépenses couvertes par une autre source de financement.

Comment faire une demande

Au moment voulu, veuillez soumettre votre demande à l'aide de notre [formulaire de demande en ligne](#). Le formulaire existe dans d'autres formats sur [le site Web du FRPA](#). Nous vous suggérons de rédiger vos réponses et de rassembler les pièces jointes avant de saisir votre demande dans le formulaire. Vous pouvez sauvegarder et relire vos réponses avant de soumettre votre demande.

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre demande au moyen du formulaire de demande en ligne, veuillez écrire à l'équipe du FRPA à l'adresse info@iprfund.ca avant la date limite de demande. Nous vous aiderons du mieux que nous pouvons, notamment en vous aidant à soumettre votre demande par les moyens suivants :

- Appel téléphonique;
- Vidéo (durée maximale : trois à cinq minutes);
- Lettre manuscrite, ou;
- Lettre en ligne.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter de votre demande.

- info@iprfund.ca, 613 790-0230
- josh@iprfund.ca, 514 869-7085 pour un service en français ou en Cree
- deb@iprfund.ca, 705 492-4269 (questions générales)